



## **SANTÉ DES AUTOCHTONES**

---

### **Le rôle du gouvernement du Canada en matière de santé des Autochtones**

**Le gouvernement fédéral** offre des programmes de promotion de la santé et des services de santé publique dans les réserves autochtones et les collectivités inuites répertoriées. Dans les régions éloignées et isolées, où les services assurés par la province ou le territoire ne sont pas facilement accessibles, le gouvernement du Canada offre des soins d'urgence et des soins primaires dans les réserves.

Des services de santé non assurés sont également dispensés à environ 749 000 Autochtones et Inuits admissibles. La protection comprend une gamme spécifique de biens et de services médicaux (comme les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les services dentaires, les fournitures et les équipements médicaux et le transport des malades) lorsque ces services ne sont pas assurés par les régimes d'assurance-santé privés ou provinciaux/territoriaux.

**Les gouvernements provinciaux** offrent des services de santé assurés universels à tous les citoyens, y compris les Autochtones. Les Premières nations et les Inuits ont accès aux services de santé offerts par le gouvernement provincial ou territorial (notamment des soins offerts par un médecin ou des soins hospitaliers), comme n'importe quel autre résident.

**Dans les territoires**, le gouvernement fédéral a délégué aux gouvernements territoriaux la plupart des services de santé, à l'exception de certains programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les Premières nations et les Inuits.

### **L'état de santé des Autochtones au Canada**

La santé est liée à de nombreux facteurs comme l'éducation, le revenu, l'hygiène, la nutrition, le logement, la qualité de l'environnement et l'accès aux soins de santé. Au cours des vingt dernières années, l'état de santé des Autochtones s'est amélioré dans certains domaines, comme l'espérance de vie et la réduction de la mortalité infantile. Bien que les Autochtones jouissent d'une meilleure santé aujourd'hui, elle n'est toujours pas aussi bonne que celle des Canadiens non autochtones.

Les Autochtones font face à :

- des taux plus élevés de maladies chroniques, comme le diabète : le diabète de type 2 touche les Autochtones et les Métis trois à cinq fois plus souvent que la population canadienne en général. Bien qu'il y ait moins d'Inuits atteints de diabète de type 2, ils commencent à attraper la maladie en plus grand nombre.
- des taux plus élevés de maladies infectieuses, comme la tuberculose : les taux de tuberculose parmi les Premières nations et les Inuits sont dix fois plus élevés que ceux des autres Canadiens.

.../2

- un écart dans l'espérance de vie des hommes et des femmes autochtones comparativement à la population non-autochtone : en moyenne, les hommes autochtones vivent sept années de moins que les autres hommes canadiens et les femmes autochtones, cinq années de moins que les autres femmes canadiennes. On croit que l'espérance de vie des Inuits est également plus basse, bien qu'on ne possède pas de statistiques pour toutes les régions du Nord.
- des taux de suicide plus élevés, particulièrement chez les jeunes Autochtones : le taux de suicide chez les jeunes Autochtones est de cinq à six fois plus élevé que la moyenne nationale et onze fois plus élevé chez les jeunes Inuits. Le suicide est la plus importante cause de décès dus aux blessures chez les Autochtones.

### **Progrès à ce jour**

Pour garantir des progrès réels et durables dans le dossier autochtone, il faut une nouvelle ère de partenariat et de collaboration entre tous les ordres de gouvernement, les Autochtones et les intervenants clés. Seule la participation active de toutes ces parties nous permettra d'élaborer des solutions concrètes et à long terme afin d'améliorer la santé des Autochtones.

### ***Engagements en cours :***

- Travailler ensemble : le gouvernement du Canada s'est fermement engagé à travailler avec les organismes et les collectivités autochtones pour s'occuper de la disparité entre l'état de santé des Autochtones et celui des non-Autochtones au Canada, conformément au discours du Trône de 2004, avec la création d'un Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et la tenue de la table ronde Canada-peuples autochtones le 19 avril 2004.
- Investissements fédéraux : Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé le versement de 1,3 milliard de dollars afin d'aider à soutenir le système de santé pour les Premières nations et les Inuits. Les ressources comprennent des investissements dans le programme de services de santé non assurés, une stratégie de soins infirmiers, des améliorations de l'infrastructure sanitaire et une stratégie d'immunisation. Le gouvernement fédéral a également investi 116 millions de dollars pour surveiller la qualité de l'eau dans les réserves.
- Investissements dans des programmes de promotion de la santé : Dans le cadre du budget fédéral de 2004, le gouvernement du Canada a prolongé d'un an la Stratégie canadienne sur le diabète, dont l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones est une partie importante. Santé Canada pourra ainsi continuer à travailler avec les organismes autochtones pour s'attaquer à l'épidémie de diabète de type 2 chez les Autochtones.
- Stratégie de développement des jeunes enfants : Annoncée en octobre 2002, cette stratégie dispose de 320 millions de dollars pendant cinq ans pour améliorer et élargir les programmes de développement des jeunes enfants autochtones, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Ce programme prépare les enfants pour l'école en répondant à leurs besoins spirituels, physiques, affectifs et intellectuels. Il est essentiel d'offrir aux enfants un bon départ dans la vie pour aider à créer des collectivités autochtones fortes et autonomes.

### **Importance de la collaboration de tous les intervenants afin de répondre aux besoins de santé des Autochtones**

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les organismes et les collectivités autochtones, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, pour améliorer les soins de santé chez les Autochtones et les aider à atteindre un niveau de santé comparable à celui des autres Canadiens.

Il ne serait pas possible de trouver des solutions concrètes et à long terme pour améliorer l'état de santé des Autochtones sans la participation des provinces, des territoires et des Autochtones.

Le gouvernement fédéral continue d'examiner des moyens pour augmenter la participation des collectivités autochtones et inuites dans l'élaboration de programmes de santé.